

Cher(e)s Collègues,

Les salariés cadres et non-cadres, permanents ou intermittents, qui ont été employés par des entreprises qui, en décembre 2011, ont employé moins de 11 salariés,

sont appelés à voter pour choisir et élire parmi les Syndicats candidats, celui qui aura qualité :

- à pouvoir vous représenter, représenter légalement vos intérêts professionnels, salariaux et sociaux dans les diverses négociations de conventions collectives, de salaires, etc.
- à pouvoir vous représenter dans les différentes institutions sociales paritaires.

Seuls les Syndicats qui obtiendront plus de 8 % des suffrages pourront être considérés comme ayant qualité à représenter les salariés dans nos diverses branches d'activité professionnelles.

Le SNTPCT en sa qualité de Syndicat national professionnel, présente sa candidature pour les branches d'activité professionnelles suivantes :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Production cinématographique, | <input type="checkbox"/> Entreprises techniques au service de la création et de l'événement |
| <input type="checkbox"/> Production audiovisuelle, | <input type="checkbox"/> Chaînes thématiques et locales |
| <input type="checkbox"/> Production de films d'animation, | |

Les électeurs sont appelés à choisir un Syndicat parmi ceux qui se présentent.

Ce choix est d'une importance sociale cruciale pour les intérêts des salariés.

En effet, afin que chacun des électeurs puisse se déterminer et choisir en toute connaissance de cause, il convient de considérer les positions et propositions revendicatives de chacun des Syndicats candidats⁽¹⁾.

Le SNTPCT est un Syndicat national professionnel :

- **Fondé** à l'origine en 1937 par les techniciens du cinéma, il représente aujourd'hui les salariés de l'ensemble des branches de la production cinématographique et audiovisuelle.
- **Il est à l'origine** des droits conventionnels, sociaux, salariaux dont tous les salariés de nos branches d'activité, permanents et intermittents, bénéficient ; et participe également activement aux actions interprofessionnelles pour la défense des droits qui nous sont communs avec tous les salariés.
- **Ses représentants** siègent dans plusieurs des commissions du CNC et, en particulier, dans la Commission d'agrément des films de long-métrage au bénéfice du Fonds de soutien de l'État accordé aux producteurs, et siègent dans l'ensemble de nos institutions sociales professionnelles.
- **Membre fondateur** du Festival International du Film de Cannes, le SNTPCT est membre de son Conseil d'administration.
- **Les cotisations** de ses membres lui assurent son indépendance d'action revendicative.
- **Seuls les membres** du Syndicat déterminent sa politique d'action revendicative, eux seuls le dirigent.

Le choix du Syndicat que vous ferez par votre vote relève d'une importance principale pour vous et pour l'ensemble des salariés de nos branches d'activités.

En effet il déterminera parmi l'ensemble des Syndicats candidats ceux qui seront légalement habilités à négocier, à signer, notamment avec les Syndicats d'employeurs, les accords conventionnels et – en particulier – les salaires.

Aussi, chacun se doit de choisir et de voter

Pour représenter, garantir et défendre avec efficacité et détermination – vos intérêts – vos droits de salariés – vos salaires – vos conditions de travail – vos emplois – vos droits sociaux – :

-VOTEZ -

– VOTEZ POUR LE SYNDICAT PROFESSIONNEL QU'EST LE SNTPCT –

(1) Consulter le site du syndicat : www.sntpct.fr